



**Comité Stratégique
de Filière Bois**

Paris, le 16 novembre 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Luc Charmasson, président du CSF BOIS vous informe de la signature vendredi 16 novembre 2018 du contrat stratégique de filière bois par 4 ministères :

Didier GUILLAUME,

Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Julien DENORMANDIE,

Ministre auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé de la Ville et du Logement

Brune POIRSON,

Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire

Agnès PANNIER-RUNACHER,

Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Economie et des Finances

Et **Sylvain MATHIEU**, le représentant du Président de Régions de France

En présence des organisations représentant les salariés,

Et aux côtés des interprofessions France Bois Forêt (FBF), France Bois Industries Entreprises (FBIE), France Bois Régions (FBR)

Et leurs organisations professionnelles adhérentes

En présence des partenaires ADEME, BPIFRANCE, Médiateur des Entreprises, CODIFAB, FCBA, ADIVBOIS.

En quelques mots, l'objectif de notre contrat est de renforcer la filière en partant des marchés, d'accompagner les entreprises et les emplois sur la voie de l'innovation et de la numérisation.

Le CSF BOIS est global par excellence : il part de l'aval des marchés (*la scierie, les papiers et les panneaux, la construction, l'aménagement intérieur et extérieur, l'emballage, la chimie, l'énergie*) avec l'objectif d'utiliser le plus possible sa ressource naturelle et durable le bois.

En réalisant un CA de près de 53 Milliards avec 370 000 emplois remarquablement répartis sur l'ensemble du territoire, dans 60 000 entreprises plutôt petites et moyennes, ces marchés répondent à des enjeux économiques, sociaux et environnementaux majeurs.

Notre filière bois, absorbe plus de 20 % des émissions annuelles de carbone, en stockage et substitution, est un fondement de la croissance verte et un modèle d'économie circulaire.

Le premier contrat stratégique 2014/2017 a permis aux organisations professionnelles et syndicales, Etat, Régions, de travailler collégalement pour la 1^e fois pour mieux se structurer et dépasser des contraintes d'ordre technique, réglementaire ou organisationnelle et aussi de lancer des actions structurantes comme le plan Bois Construction, et le plan déchets bois, la veille économique ou l'étude prospective bois construction à l'horizon 2030 /2050.

Le deuxième contrat s'engage à être plus conquérant par l'innovation, la numérisation, la formation, l'exportation et plus terrain par une démultiplication des contrats régionaux en concertation étroite avec les interprofessions régionales et les Conseils Régionaux.

Tout en répondant favorablement aux nouvelles attentes du COMEX du CNI privilégiant des actions phares, motrices et structurantes, le CSF BOIS a voulu conserver l'organisation appréciée de nos 4 Défis présidés par des professionnels et animateurs et leurs commissions qui poursuivent les actions lancées.

En effet, les professionnels partagent les attentes exprimées par le Président de la République lors de sa rencontre de la filière bois dans les Vosges notamment sur le renouvellement forestier, la mobilisation et la bonne articulation des usages en complémentarité avec les travaux du PNFB. D'autres travaux élaborés au sein de ces défis seront aussi nos projets structurants de demain.

Une nouvelle réflexion sur la bioéconomie, modèle de croissance de l'économie de demain a été engagée, partagée avec les CSF Chimie et Agroalimentaire elle a pour objectif de faire des premières propositions d'ici un an.

Contact CSF BOIS

- Luc CHARMASSON, Président
06 09 58 01 66 / l.charmasson@gipen.fr

- Jean-Luc DUNOYER, Chef de projet - coordinateur
06 73 49 70 77 / jean-luc.dunoyer@csfbois.fr